

**DÉLIBÉRATION N°2023-24\_008**  
**du Conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

**Séance en date du 17 octobre 2023**

**2 – Affaires financières**

**Point n° 2.6 « Augmentation des cours intensif FLE (Français Langue Etrangère) gratuits »**

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 16 Membres représentés : 8 Total : 24	Suffrages exprimés : 24  Pour : 24 Contre : 0

VISA(S)

**VU** l'article 123-3 du code de l'éducation ;  
**VU** les statuts de l'université de Franche-Comté.

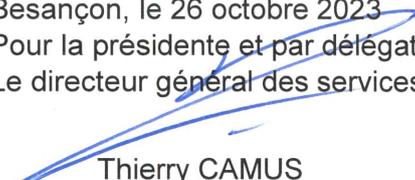
Les Etats-Unis sont une destination prisée par les étudiants de l'uFC. Dans un souci de réciprocité, il est nécessaire de conforter l'offre qui attire les étudiants américains. C'est en particulier le cas de l'enseignement du FLE intensif au CLA. La mobilité d'échanges suit le principe de gratuité pour les étudiants, qui paient uniquement les frais d'inscription dans leur établissement d'origine. Aussi, il est important de pouvoir proposer un nombre suffisant de semestres de FLE intensif à titre gratuit aux étudiants américains afin de pouvoir sécuriser le nombre de places réservées aux étudiants de l'uFC chez ses partenaires aux États-Unis.

Une proposition en ce sens est faite par la DREIF, en concertation avec le CLA, au CA.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la proposition de la DREIF selon laquelle chaque année, à compter de l'année en cours, le CLA réservera 15 semestres en FLE intensifs gratuits (coût global estimé : 24 000 €, au lieu de 10 semestres / 16 000 € actuellement) pour les étudiants entrants dans le cadre des programmes AIU et ISEP. L'attribution de ces semestres sera assurée par la DREIF dans le cadre de sa mission de gestion des mobilités d'échanges entrantes et sortantes.



Besançon, le 26 octobre 2023  
Pour la présidente et par délégation  
Le directeur général des services

  
Thierry CAMUS

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités*  
*Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*

